



INTERCOM SANTE 57

Espace d'information, d'éducation, de prévention et de formation
des acteurs de santé du bassin thionvillois



AERAS
s'assurer et emprunter avec
un risque aggravé de santé



La personne atteinte d'une maladie chronique, quelle qu'elle soit, a souvent de grandes difficultés pour obtenir un prêt et surtout une assurance de ce prêt, le montant des surprimes étant souvent rédhibitoire, les démarches aboutissant souvent carrément à un refus d'assurer, partiel ou total.



La convention AERAS (**s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé**) a été signée par les pouvoirs publics, les banques et les assurances ainsi que les associations de malades et de consommateurs afin de vous venir en aide et de faciliter l'accès au crédit.



Pour plus de renseignements, connectez-vous sur [Intercom Santé 57](#) - tapez " aeras "

